



Un process en 4 étapes pour agir vite et de façon efficiente !



Un contact simplifié avec le développeur de son territoire : par tel au **02 43 54 79 63** ou mail **contact.sarterritoires@sarthe.fr**.



Une prise de contact dans les 48 heures.



Une proposition de rendez-vous dans la semaine.



Un 1^{er} conseil ou une projection d'accompagnement dans un délai de 3 semaines maximum.

Un contact unique !

02 43 54 79 63
contact.sarterritoires@sarthe.fr



Avec SARTerritoires, le Conseil départemental de la Sarthe, toujours plus proche de vous !



Sarterritoires
Le Département



SOUTIEN ACCOMPAGNEMENT RELATIONS AUX TERRITOIRES

Le bouquet de services coordonné par le Département au profit des Communes et des Communautés de communes

Chef de file de l'aménagement et de l'attractivité des territoires, le Conseil départemental de la Sarthe, avec l'appui de ses partenaires, accompagne les communes et les Communautés de communes dans leurs projets de développement.

Qu'est-ce que SARTerritoires ?

Une porte d'entrée unique pour une réponse globale et concertée aux collectivités locales.

Le Département de la Sarthe est, plus que jamais, aux côtés des communes et intercommunalités pour les aider à faire grandir leurs projets et les concrétiser. Au travers de SARTerritoires, ce sont toutes les compétences du Département qui peuvent être mobilisées sur les sujets d'infrastructures (voirie, réseaux, numérique...) l'aménagement foncier, les mobilités, la transition énergétique, les actions de solidarité en lien avec les opérateurs suivants : Sarthe Tourisme, Sarthe Numérique, Atesart, Caue, Secos, EPFL Sarthe Mayenne, Sarthe Habitat...

Comment ?

Chaque collectivité peut saisir son développeur territorial de référence pour tout projet ou question spécifique. La collectivité sera orientée et accompagnée jusqu'au bout de son projet. Elle reste maître d'ouvrage de l'opération.

Pour quoi faire ?

- Améliorer l'attractivité du territoire et garantir des prises de décision partagées et locales.
- Pour développer un territoire dynamique au service des usagers !

Les domaines d'expertise du bouquet de services du « Groupe Département »

Avec SARTerritoires, le Conseil départemental facilite les démarches et fait bénéficier plus rapidement les collectivités des compétences et de l'ingénierie du Département dans de nombreux domaines d'expertises, comme par exemple :

- L'aménagement foncier ou urbain,
- Les mobilités,
- La transition énergétique, l'environnement et le paysage,
- Les réseaux électriques et le Très Haut Débit,
- La solidarité, l'insertion, l'habitat et le logement,
- L'attractivité, la culture, le patrimoine, la lecture publique, les archives, le sport, le tourisme, le montage de dossiers de subvention.

LES ACTEURS DU RÉSEAU SARTERRITOIRES



Le Conseil départemental

Le Département, 1^{er} partenaire des communes et des Communautés de communes, est le chef de file de la solidarité humaine et territoriale.

Au titre de son soutien aux collectivités, il a développé depuis de nombreuses années des outils destinés à les accompagner au quotidien dans leur vie administrative mais également dans leurs projets.

Pour quoi faire ?

- Faciliter l'exercice des missions des collectivités locales.
- Les accompagner techniquement à la réalisation des projets.

Dans quels domaines ?

- Solidarité
- Dématérialisation et Commande publique
- Emploi
- Réseaux et Assainissement
- Systèmes d'information géographique
- Lecture publique



Sarthe Habitat

Tantôt financeur, bailleur ou bâtisseur, Sarthe Habitat aménage des zones d'habitat, de la conception à la livraison, en partenariat avec les communes. De même, l'office public construit, acquiert, réhabilite, améliore ou encore loue des logements répartis sur tout le territoire sarthois. 5% de la population sarthoise, soit environ 30 000 personnes, sont logées par Sarthe Habitat (2019).

Pour quoi faire ?

- Conseiller, étudier, animer.
- Assister le maître d'ouvrage.
- Aménager.
- Construire des logements performants.
- Entretien, réhabiliter, restructurer le patrimoine.
- Gérer pour vous, vos logements locatifs.

Dans quels domaines ?

- Urbanisme et foncier
- Construction de logements sociaux
- Aménagement de zones d'habitat
- Accession à la propriété (primo-accession, location-accession)



La SECOS

La Société d'équipement et de construction de la Sarthe, également société d'économie mixte du Département, accompagne les collectivités sarthoises dans leurs projets d'équipement et d'aménagement. La SECOS apporte aux collectivités et aux entreprises son expertise technique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou encore un accompagnement financier pour la construction d'EHPAD, de gendarmeries, de complexes sportifs ou encore l'aménagement de centre-bourgs.

Pour quoi faire ?

- Apporter une expertise technique.
- Apporter de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Gérer des bâtiments.
- Accompagner financièrement.
- Investir à la place des collectivités dans des bâtiments publics ou des ateliers artisanaux ou industriels.

Dans quels domaines ?

- Construction et gestion de bâtiments publics (EHPAD, salles polyvalentes, gendarmeries, complexes sportifs...)
- Construction et gestion de bâtiments industriels et artisanaux
- Aménagement de centre bourg



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe

Cette structure accompagne et sensibilise les Sarthois à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Il informe les Sarthois sur les démarches et les possibilités qui leur sont offertes en matière d'architecture et d'urbanisme ; il accompagne et conseille les collectivités ; il sensibilise jeunes et moins jeunes à la préservation de l'environnement et à la qualité architecturale de leur territoire.

Pour quoi faire ?

- Sensibiliser, informer, former, conseiller tous les publics (collectivités, grand public, scolaires et professionnels).
- Le CAUE vous aide à prendre soin d'un cadre de vie respectueux de l'identité de notre département, et de l'équilibre de notre environnement, afin qu'ils soient qualitatifs pour les habitants et attractifs pour les visiteurs.

Dans quels domaines ?

- Architecture
- Urbanisme
- Paysage
- Environnement



Sarthe numérique

Pionnier et visionnaire, le Département de la Sarthe a débuté très tôt le grand chantier d'aménagement numérique.

Le syndicat mixte d'aménagement numérique de la Sarthe, Sarthe numérique est constitué du Département, de Le Mans Métropole et 100 % des Communautés de communes sarthoises. 100 % du territoire sera raccordable au Très Haut Débit d'ici fin 2022.

Pour quoi faire ?

- Faciliter l'accès au numérique sur tout le territoire.
- Innover;
- Préparer l'avenir en proposant une solution de long terme.

Dans quels domaines ?

Déploiement du numérique



ATEPART

L'Agence des territoires de la Sarthe ou ATEPART, apporte son expertise, ses conseils et son ingénierie aux collectivités locales. Dans des domaines aussi variés que la voirie, les actes administratifs, la protection des données personnelles ou l'assainissement, le Département propose aux collectivités locales d'apporter son expertise pour effectuer un diagnostic, apporter des conseils, monter un dossier ou réaliser une étude de faisabilité. 266 communes ou collectivités sont actionnaires de l'ATEPART (2019).

Pour quoi faire ?

- Apporter du conseil et de l'expertise.
- Fournir des prestations d'ingénierie à ses actionnaires.
- Remplir les mandats que les actionnaires confient à la société.

Dans quels domaines ?

- Voirie et ouvrages d'art
- Urbanisme
- Cahier des charges, marchés publics
- Rédaction d'actes administratifs
- Soutien aux Syndicats d'Eau



Sarthe Tourisme

Sarthe Tourisme est l'agence de développement touristique et d'attractivité de la Sarthe.

Pour quoi faire ?

- Développer l'attractivité de la Sarthe vis-à-vis des entreprises, des touristes et des talents en valorisant l'offre territoriale.
- Assurer l'élaboration, la promotion d'offres touristiques.
- Assurer la connaissance du territoire en matière de développement touristique.
- Assurer la promotion de la Sarthe.

Dans quels domaines ?

- Tourisme
- Salons et conventions d'affaires
- Multimédia et communication
- Prospection d'investissements



L'Établissement Public Foncier Local

L'Établissement public foncier local (EPFL) compte 22 intercommunalités adhérentes en Mayenne et en Sarthe, soit 596 018 habitants.

Pour quoi faire ?

- Accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs besoins fonciers.

Dans quels domaines ?

- Acquisition
- Ingénierie
- Négociation
- Prémption